

Règlement Intérieur

**Télécharger
& Imprimer**

Cliquer ICI

2026



19ème Tour Cycliste d'Aurillac Agglomération

Règlement



Course cycliste à étapes par équipes de 6 coureurs (3 accompagnateurs) :
Les catégories Élite - Open 1,2,3 - Access 1 (2 élites max par équipe),
sont admises les équipes de clubs, entente de clubs et sélections régionales,
ou départementales. L'épreuve est disputée en 3 étapes sur 2 journées, répondant
à la réglementation de la Fédération Française de Cyclisme.

Samedi 18 Avril :

- Après-midi 1^{ère} étape : 4 boucles de 32 km = 132 km
- Départ 14h30
- Départ d'Aurillac, rue du château St Etienne
- Arrivée à Aurillac, rue du château St Etienne

Dimanche 19 Avril:

- Matin 2^{ème} étape : Contre la Montre par Equipe de 10,5 km
- Premier départ entre 9h00 / 9h30 d'Aurillac Peyrolles
- Arrivée à Velzic, (temps pris sur le 3^{ème} coureur)

Dimanche 19 Avril:

- Après-midi 3^{ème} étape : 2 boucles de 45 km = 90 km
- Départ 14h30
- Départ 14h30 d'Aurillac, rue du château St Etienne
- Arrivée à Aurillac, rue du château St Etienne

HÉBERGEMENT:

Lycée Agricole G. POMPIDOU – ENILV – rue de Salers – Aurillac

HEURE DES REPAS :

samedi : petit déjeuner 7 h00 / déjeuner 10 h30 / dîner 19 h00
dimanche : petit déjeuner à partir de 6 h 00 / déjeuner à partir de 10 h30

Chaque équipe (coureurs et dirigeants) devra se présenter au complet avec les tickets repas.

Les chambres doivent être libérées le dimanche à 13h00

L'établissement mettra également gracieusement à disposition le gymnase pour le stockage des vélos ainsi que l'accès à un poste de lavage.

18ème Tour Cycliste d'Aurillac Agglomération

Règlement



PAIEMENT PAR CHEQUES :

- 1 chèque de (1062€ ou 783€ ou 733,50€ ou 598,50€ ou 184,50€ ou 135€) pour l'hébergement selon votre choix
- 1 chèque de caution de 250 €
- 1 chèque de 180 € pour les engagements des 6 coureurs.
- 3 chèques à l'ordre de l' ACV Aurillac, sont à envoyer.

Pour les dossards, plaques de cadre, transpondeurs et radios. Les chèques ne seront rendus aux directeurs sportifs qu'après la restitution complète et en bon état des dossards, des plaques de cadre, des transpondeurs et radios à l'organisation. Cette restitution se fera à la salle polyvalente de Vézac après la cérémonie des récompenses tout comme l'attribution des primes.

PERMANENCE DE LA COURSE :

Au lycée Agricole Georges Pompidou, un road book complet de l'épreuve vous sera remis à la permanence le samedi matin au lycée.

Nous informer sur les éventuelles allergies alimentaires pour les repas.

Hébergement : prévoir duvet et oreiller, les draps ne sont pas fournis

L'établissement mettra également gracieusement à disposition le gymnase pour le stockage des vélos ainsi que l'accès à un poste de lavage.

RENSEIGNEMENT HÉBERGEMENT ÉQUIPE
Mr Yves ARNAUD / Tél : 06 82 98 09 42

RENSEIGNEMENT INSCRIPTION ÉQUIPE
Mr Jérôme VALADOU / Mail: jeromevaladou@pm.me

18ème Tour Cycliste d'Aurillac Agglomération

Règlement



Article 1 :

Engagements et participation à l'épreuve

Engagement par équipe de 6 coureurs

Par coureur 10 € x 3 étapes = 30€ (6 coureurs x 30€ = 180 €)

Les équipes mixtes devront avoir reçu l'accord de leur comité et présidents.

Les engagements doivent être effectifs au plus tard le 10 Avril 2026.

Joindre si possible le palmarès des vos coureurs.

Article 2 :

PERMANENCE à partir de 10h00

Chaque directeur sportif devra présenter sa licence 2026 donner la marque, le type, le numéro d'immatriculation du véhicule autorisé à assister son équipe,

Une seule voiture par équipe est autorisée. Le non respect de cette règle sera sanctionné par les commissaires-arbitres de course, (mise hors course). Si le directeur sportif n'est pas le chauffeur du véhicule, il devra être accompagné du chauffeur qui présentera sa licence 2026, (tous les chauffeurs doivent être licenciés à la F.F.C).

Le directeur sportif devra présenter aux commissaires-arbitres l'attestation de l'assurance de leur véhicule suiveur. Les véhicules des clubs et des groupements sportifs doivent avoir contracté dans leur assurance, une extension de garantie de compétition. Si celle-ci n'est pas en règle, le véhicule ne pourra pas suivre la course.

Article 3 :

RADIO TOUR

fréquence 157,487 Mhz

Chaque équipe devra disposer de son matériel personnel

Article 4 :

SÉCURITÉ

Lors des deux étapes en ligne la sécurité sera assurée de la voiture ouvreuse au peloton le plus important distant de 10 minutes suivi de la voiture balai. Tout coureur se trouvant au-delà ne sera plus considéré en course et devra retirer son dossard.

Tout coureur assisté par une voiture non autorisée sera mis hors course immédiatement. Pendant l'épreuve, tous les véhicules qui suivent doivent avoir leurs feux de croisement allumés. Tous les participants, cyclistes, directeurs sportifs et conducteurs de véhicules sont tenus de respecter strictement le code de la route et les arrêtés municipaux de circulation.

18^{ème} Tour Cycliste d'Aurillac Agglomération

Règlement



Article 5 :

EQUIPEMENTS

Les prolongateurs et autres cadres spécifiques seront autorisés pour le contre la montre par équipe suivant l'article 10-2-023 du Titre X de la Réglementation Générale de la FFC.

Article 6 :

RÉUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

Samedi 18 Avril 2026 à 12 h 00 au Lycée G.POMPIDOU

L'emplacement dans la file de voitures des directeurs sportifs pour la 3^{ème} étape du dimanche après-midi se fera en fonction du classement général individuel après le contre la montre par équipe.

Article 7 :

GRILLES DE PRIX

1^{ère} étape = 381€ / 15

(78-61-47-38-30-27-21-17-15-12-9-8-6-6-6)

2^{ème} étape CLM = 228 € / 10 équipes

(46-38-30-23-21-18-15-14-12-11)

3^{ème} étape = 381€ / 15

(78-61-47-38-30-27-21-17-15-12-9-8-6-6-6)

Classement général = 762 € /20

(155-114-91-76-61-53-42-34-23-15-13-11-11-11-9-9-9-8-8)

Prix spéciaux U19 juniors = 91 € / 5 (29- 23- 17- 14 -8)

Prix spéciaux OPEN 2,3 = 91 € / 5 (29- 23- 17- 14- 8)

Grand Prix de la Montagne = 200 € / 5 : (80 - 50 - 40 - 20 - 10)

3 GPM le samedi - 3 GPM le dimanche

Points Chauds = 200 € / 5 : (80 – 50 – 40 – 20 – 10)

3 PC le samedi - 3 PC le dimanche

18^{ème} Tour Cycliste d'Aurillac Agglomération

Règlement



NB: classements PC et GPM sur 3 coureurs (5 - 3 - 1 points)
si ex aequo, c'est le dernier classement qui compte.

Le classement général implique la participation aux 3 tronçons,
il sera établi par addition des temps réalisés sur les 3 tronçons.

Article 8 :

REMISE DES MAILLOTS

Aurillac, le samedi 18 Avril à 17 h 30 remise des maillots à l'issue de la 1^{ère} étape,
sur le podium d'arrivée avec remise du bouquet et coupe au vainqueur.

Aurillac, le dimanche 19 Avril à 11 h 15 remise du bouquet à l'équipe vainqueur
du contre la montre par équipe sur le podium départ du CLM,

Aurillac, le dimanche 19 Avril à 13 h 30 remise du maillot au 1er du classement
général de l'épreuve à l'issue du contre la montre et du maillot Blanc, du meilleur
jeune.

Aurillac, le dimanche 19 Avril à partir de 17 h 00 remise des prix, maillots,
trophées, bouquets après la 3^{ème} étape aux différents vainqueurs, en présence du
Maire, personnalités et partenaires.

Un vin d'honneur de clôture pour tous les participants et bénévoles.

Maillot Jaune du vainqueur

Maillot à Pois du grimpeur

Maillot vert du sprinteur

Maillot Blanc Open 2/3

Maillot Bleu U19

Maillot Rose du plus combatif

Trophée du Vainqueur

Trophée de la Meilleure Equipe

Trophée du Meilleur Open

Podium 2026



ACD'Aurillac

Athlétic Club Vélocipédique Aurillac



acvaurillac.fr